

Say'actu

N° 9 · Octobre 2025

SOMMAIRE

| | |
|---|-------------------|
| Edito | p. 1 |
| Finances | p. 2 |
| Travaux | p. 2 |
| Riom Limagne et Volcans | p. 3 à 4 |
| Enfance et jeunesse | p. 5 |
| Dossier Eau – 3^e Partie | p. 5 à 8 |
| Environnement et patrimoine | p. 9 à 10 |
| Une page d'histoire | p. 11 |
| Vie associative et culturelle | p. 12 à 16 |

Say'Actu N°9 - Octobre 2025

Directeur de la publication :

Nicolas Weinmeister

Coordination : Pierre-Lin Pommier

Crédit photos : Mairie de Sayat

Maquette, mise en page, impression :

L'Imprimeur, 63200 Mozac

Papier PEFC

Tirage 1 350 exemplaires

Dépôt légal novembre 2023



Sayat

ÉDITO

Nicolas Weinmeister, Maire



Catalogue d'émotions

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'engagement dans la vie publique locale est source de multiples émotions. Si l'actualité internationale est inquiétante, la situation politique française actuelle désespérante, l'action municipale ne manque pas de nous faire passer d'une émotion à une autre au gré des sujets.

Parfois c'est l'agacement, face aux incivilités chroniques qui nous obligent à toujours davantage de frais, ou comme avec le projet de giratoire de la Pierre Combe, bloqué à cause d'un professionnel qui n'assume pas son rôle jusqu'à la fin de la mission. La tristesse, aussi, de devoir procéder à la coupe définitive d'un arbre qui a accompagné bon nombre d'entre nous depuis l'enfance.

Assez rarement, c'est la satisfaction, quand est voté un schéma directeur qui a nécessité de longs mois de travaux, ou lorsque la Trésorerie qualifie d'excellente la situation financière de la Commune.

Le soulagement, c'est la confirmation de la pérennité de notre liaison bus aux transports de la T2C. En effet, grâce à la nouvelle ligne Sayat-Durtol qui entrera en service d'ici l'année prochaine, Argnat et Sayat bénéficieront toujours d'une desserte vers l'agglomération clermontoise, avec le même nombre de rotations qu'à l'heure actuelle sur la ligne 32.

Emotion aussi pour les cérémonies du 8 mai, aux côtés de plusieurs descendants des volontaires américains ayant vécu à Sayat entre 1940 et 1943 : une histoire qu'un collectif d'historiens et de chercheurs est en train de dévoiler peu à peu, mettant au jour un pan méconnu de l'histoire de notre Commune.

Le plaisir, aussi, de constater que notre vie culturelle et associative locale est toujours aussi riche, portée par des bénévoles et des passionnés qui donnent à voir, à entendre, à lire, à vivre, tout au long de l'année. Des associations qui ont besoin de vous, et d'un peu de votre temps, pour continuer leur action.

L'enthousiasme, c'est celui suscité par les Compagnons du Devoir, qui offrent un avenir à la Cure de Sayat. Vide de toute activité depuis quelques années, faute de mise aux normes, et sans réelle proposition quant à son devenir, le bâtiment a enfin trouvé sa vocation : celle d'accueillir les réunions de Compagnons et, à plus long terme, de loger des Aspirants durant leur Tour de France. Une chance unique, puisque les Compagnons se proposent de rénover progressivement la Cure, tout en participant et organisant des manifestations sur la Commune. L'occasion aussi de mettre en valeur les métiers d'art et l'artisanat, qui sont au cœur de l'histoire sayatoise avec ses moulins.

Enfin, l'attention, c'est celle qui doit toujours demeurer présente, tant il est vrai que l'action ne s'arrête jamais. Avec un enjeu majeur sur lequel il faut désormais avancer : celui de la protection de notre seule et unique ressource en eau potable, le captage d'Argnat. Dernier volet de notre dossier consacré au thème de l'eau, c'est aussi un dossier âgé de 43 ans qu'il faut aujourd'hui débloquer, si nous voulons nous prémunir du risque de pollution de la source dont nous dépendons. L'histoire passée de ce captage fut tragique, il convient de lui écrire un avenir plus radieux.

Voici l'essentiel des sujets que vous pourrez découvrir dans ce numéro de *Say'actu*, dont le contenu ne manquera pas de provoquer, en vous aussi, de multiples émotions.

FINANCES COMMUNALES UNE GESTION SAINE ET QUALIFIÉE D'EXCELLENTE

Depuis 2014, la capacité d'autofinancement de la Commune de Sayat a été divisée par trois : baisse drastique des dotations de l'Etat au titre du redressement des comptes publics, fusion des intercommunalités avec de nouveaux transferts de compétences (et donc des transferts financiers), suppression de la taxe d'habitation... Les décisions prises sur le plan national n'ont eu de cesse de fragiliser les budgets des collectivités locales, et des Communes au premier rang.

A l'issue de ces bouleversements, l'équipe municipale tenait à faire un état des lieux des finances de la Commune, aussi nous avons sollicité les services de la Trésorerie de Riom afin de réaliser l'analyse de nos budgets. L'étude a été réalisée sur les comptes 2023 et la note attribuée à Sayat est : « excellente ».

Concernant le résultat de fonctionnement, le « train de vie » de la collectivité en quelque sorte, il s'élève à 160 €/habitant : un montant supérieur à la moyenne départementale (146 €/hab) mais inférieur à la moyenne nationale (219 €/hab). Ce chiffre constitue notre capacité d'autofinancement brute (CAF brute), qui couvre largement le capital des emprunts en cours et génère les ressources disponibles pour financer les travaux d'investissement.

Il est beaucoup question de la dette de l'Etat dans l'actualité récente, aussi nous tenions à vous communiquer l'état de la dette pour notre Commune. L'endettement d'une collectivité s'apprécie à travers trois critères : la comparaison avec les Communes de même strate démographique, le niveau de l'encours par rapport à ses ressources, et sa capacité de remboursement. En matière d'endettement, l'encours de la dette bancaire de Sayat s'établit à 521 €/hab, en-dessous de la moyenne départementale de 676 €/hab. Le ratio de notre dette sur les recettes réelles est de 0,68, très proche de la médiane nationale (0,60) et surtout très inférieur au plafond de 1,50 à ne pas dépasser. La capacité de désendettement de Sayat (dette/CAF brute) est de 3,26 ans, niveau également très proche de la médiane nationale (3 ans) et très inférieur au seuil d'alerte de 9 ans.

Si en 2024, la hausse massive des coûts de l'énergie nous avait contraints à augmenter les taux de taxes foncières de 5 % (taux demeurés inchangés depuis 2017), la bonne situation financière de la Commune nous a permis de ne pas augmenter ces taux pour 2025.

TRAVAUX

MARQUAGES ROUTIERS ET « ZONES DE RENCONTRES » POUR PLUS DE SÉCURITÉ



Il aura fallu patienter un peu, car bon nombre d'entreprises locales étaient mobilisées sur les chantiers d'InspiRe de la Métropole clermontoise et, en conséquence, moins disponibles pour les autres Communes. Mais ça y est : les marquages de sécurité routière ont pu être réalisés avec notamment la reprise des bandes blanches et des passages piétons. Une nouveauté fait également son apparition sur le centre-bourg de Sayat : la création d'une « zone de rencontres », sur les quartiers de la Vialle, des Girauds et des Mailleries. Il s'agit d'un espace partagé entre voitures, deux roues et piétons, où la vitesse des véhicules doit être réduite. Le coût total de cette intervention s'élève à 25 664 € TTC et constitue une étape supplémentaire dans la sécurisation de nos routes.

GIRATOIRE « PIERRE COMBE » : LE CHANTIER REPORTÉ AU MIEUX EN 2026

Dans les précédents *Say'actu*, nous vous annoncions la réalisation d'un giratoire semi-urbain sur la RD 762 Route d'Argnat : cette opération a pour but de sécuriser les accès à la maroquinerie Hermès et au lotissement de la Pierre Combe d'une part, et de casser la vitesse sur cette ligne droite accidentogène d'autre part. Les études sont toutes terminées, et le Conseil Départemental est prêt à lancer les consultations d'entreprises pour réaliser les travaux.

Mais si le chantier n'a pas pu être démarré cette année, c'est parce que nous connaissons une situation ubuesque. Une partie des travaux doit s'effectuer sur l'accotement de la RD 762, qui appartient actuellement à l'Association foncière urbaine (AFU) de la Pierre Combe – propriété privée, donc, commune à l'ensemble des propriétaires de l'AFU. Depuis plus de 3 ans, l'AFU et la Mairie tentent de procéder à la rétrocession des voiries du lotissement, afin que celles-ci deviennent publiques. Et la procédure est bloquée, au seul motif que le cabinet GEOVAL, en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération, n'est pas en mesure de fournir la pièce écrite nécessaire pour valider cette rétrocession. Malgré un ultimatum lancé pour cette rentrée, rien n'a été fait. Dès lors, le Maire va procéder à la réquisition des services de la Préfecture et de la Trésorerie afin que ces voiries et espaces communs soient directement rétrocédés à la Commune. Objectif : permettre le lancement des travaux par le Département dans le courant de l'année 2026.

GESTION DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES LE SCHÉMA DIRECTEUR « EAUX » 2025-2040 A ÉTÉ ADOPTÉ

Lors du Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2025, le schéma directeur de Riom Limagne et Volcans a été adopté. Derrière ce document, c'est la planification de l'ensemble des travaux en matière de réseaux d'eau potable, d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) pour 15 ans qui vient d'être validée. En effet, depuis le transfert de ces compétences à RLV en 2020, un diagnostic patrimonial complet a été réalisé sur l'ensemble des 31 Communes du territoire : état des réseaux, inversions de branchements EU/EP, mise à jour des linéaires, état des équipements (stations d'épuration, lagunages, etc.), tout a été passé au crible afin d'identifier les travaux nécessaires pour chaque Commune.

Un diagnostic sans appel

Pour Sayat, deux urgences ont été identifiées : les insuffisances capacitaires, et les eaux claires parasites permanentes. Ces deux sujets sont la cause des débordements qui interviennent lors des phénomènes météo violents : en cas de gros orages, les réseaux montent en charge et débordent dans le Bédat, dans les rues, et chez des particuliers – avec parfois des conséquences désastreuses. Ce sont donc les opérations de travaux qui ont été inscrites en priorité dans le schéma directeur.

Dans le premier cas, il s'agit de sections de canalisations qui sont sous-dimensionnées, au regard du volume d'eaux usées à collecter, ou de tuyaux larges récents qui se déversent dans des tuyaux anciens au diamètre plus petit. La seconde problématique des eaux parasites concerne un volume permanent d'eau propre qui circule toute l'année dans nos canalisations : il s'agit d'eau de sources souterraines qui s'infiltra dans les regards ou les tuyaux d'eaux usées qui ne sont plus étanches. A partir de là, un orage violent va générer un important volume d'eau qui s'engage dans des canalisations déjà à moitié remplies par de l'eau claire : les réseaux sont saturés, les tampons se soulèvent, et les eaux se déversent partout.

Le rejet d'eaux usées au milieu naturel fait également partie des chantiers prioritaires, et nous avons déjà identifié un cas sur Sayat, lors du schéma directeur communal de 2017. Cette opération est aussi programmée pour les deux années qui viennent. Enfin, une surveillance des déversoirs d'orage de la rue du Docteur Jay va être instaurée, pour prévenir les risques de pollution et les dysfonctionnements.

Un programme de travaux prioritaires

Le schéma directeur consiste à établir un phasage des travaux à réaliser dans chaque Commune, en fonction des degrés de priorité qui sont accordés à chaque nature de travaux. Voici les urgences qui ont été identifiées sur notre Commune :

| | 2026 | 2027 |
|---|----------------------|------------------------|
| Bourg d'Argnat : réduction des eaux claires parasites permanentes (ECPP) rues des Cotilles et des Thissets | Etudes : 60 000 € | Travaux : 650 000 € |
| Bourg de Sayat : travaux d'assainissement rue de la Briaire et route de Nohanent | Etudes : 30 000 € | Travaux : 150 000 € |

Les travaux rues des Cotilles, des Thissets et de la Briaire représentent la « Priorité 0 », c'est-à-dire les travaux qui doivent être réalisés sans délai. Par la suite, ce sera au tour des « Priorités 1 » d'être engagées, à savoir :

- à **Sayat** : la réduction des ECPP dans les secteurs des rues des Mailleries, du Bédat, et impasse de la Croix Potière ; la création d'un nouveau réseau EU de la RD 762 à la rue de Saint-André pour dévier les flux des lotissements des Voisses et du Chêne et résorber les insuffisances capacitaires du secteur ;
- à **Argnat** : la réduction des ECPP sur la rue du Coudert.

Ces chantiers sont programmés pour la période 2028/2029.

Une nouvelle pratique pour les travaux de voirie

Alors que le sujet de la préservation de la ressource en eau potable est sur toutes les lèvres, il existe une contradiction étonnante sur le terrain : l'Etat ne subventionne pas les travaux liés à l'eau potable, mais uniquement les travaux concernant l'assainissement. Dès lors, afin d'assurer le financement du programme de travaux estimé à 2,5 millions d'euros par an, ce sont les opérations d'assainissement qui vont déterminer l'ordre de priorité des chantiers, afin de solliciter un maximum de subventions et de limiter le reste à charge pour RLV.

Un changement de pratique qui ne sera pas sans conséquence pour les Communes : si jusqu'à présent c'étaient les Communes qui définissaient leurs opérations routières, désormais la réfection lourde des voiries (lorsqu'il faut reprendre à la fois les réseaux souterrains et les aménagements de surface) sera conditionnée par le calendrier du schéma directeur. Ainsi, si une Mairie veut refaire une rue, mais que RLV prévoit de refaire les réseaux d'ici deux ou trois ans, il conviendra d'attendre plutôt que de remettre à neuf des enrobés qui devront être percés peu après. Dans le cas de Sayat, une coordination entre RLV et le Syndicat de Basse Limagne sera nécessaire dès lors qu'une rue nécessitera de renouveler également le réseau d'eau potable.



TRANSPORTS PUBLICS
COMMENT SE RENDRE EN BUS À CLERMONT EN 2026 ?



Le futur terminus de la ligne C à Durtol, avec aire de retournement pour le tram-bus et parking-relais pour les voitures.

Vous le savez tous : le 20 décembre 2025 est la date annoncée du nouveau réseau InspiRe qui va se déployer sur la Métropole clermontoise : réduction drastique de la place de la voiture, nouvelles lignes B et C en tram-bus avec haut niveau de service et voies réservées, modification des lignes de bus... Un chamboulement des transports publics que nous n'avions pas connu depuis la mise en service du tramway.

Et la ligne 32 desservant Sayat ? Telle qu'on la connaît, elle va s'arrêter. En effet, le nouveau réseau d'InspiRe prévoit de relier Nohanent à Blanzat : les bus traverseront Nohanent, puis descendront la M2 (ancienne RD 2) jusqu'au rond-point de l'Intermarché où se trouvera leur terminus.

Sayat aussi va bénéficier d'un nouveau service : une ligne Sayat-Durtol, qui sera intégralement gérée par Riom Limagne et Volcans, en partenariat avec le SMTC-AC et la Région AURA. Cette ligne desservira Argnat puis Sayat, et viendra effectuer une correspondance avec la ligne C du réseau INSPIRe, dont le terminus se situe face à la clinique de Durtol. Cette ligne bénéficiera du même nombre

de rotations que l'actuelle ligne 32. Ensuite sur la ligne C, un cadencement de 6 à 8 minutes en heures de pointe permettra de rejoindre l'agglomération clermontoise. Les usagers pourront emprunter ces deux lignes avec le même titre de transport, grâce à une convention entre RLV et le SMTC.

Au total, ce sont quatre nouvelles lignes que RLV et le SMTC vont mettre en œuvre :

- P81 : Sayat <> Durtol (remplacement de la ligne 32)
- P82 : Chappes <> Gerzat via Saint-Beauzire (remplacement de la ligne 33)
- P83 : Malinrat <> Aulnat (nouvelle desserte)
- P84 : Les Martres d'Artière <> Pont-du-Château (nouvelle desserte).

Les consultations sont en cours afin d'attribuer ces lignes à des transporteurs. Nous connaîtrons les détails de leur mise en œuvre après la passation des marchés.

TRANSPORTS SCOLAIRES
LES BUS GRATUITS POUR LES ENFANTS JUSQU'AU CM2

C'était la nouveauté de cette rentrée : toutes les lignes scolaires de RLV Mobilités sont désormais gratuites pour les élèves. Si précédemment, cette gratuité s'appliquait aux enfants de moins de 6 ans, désormais elle s'étend à tous les élèves jusqu'au CM2. Cette mesure a été mise en place afin d'assurer la cohérence avec les transports scolaires assurés par la Région AURA.

Les enfants utilisant le bus de la liaison entre les écoles de Sayat et d'Argnat sont donc concernés par cette mesure : jusqu'à présent, la Commune remboursait les frais d'abonnement aux familles. Désormais, il n'est plus nécessaire pour les familles de devoir s'acquitter du coût des titres de transports RLV Mobilités.

SIGNATURE DU PEDT 2025-2028

En août dernier, le Projet éducatif territorial (PEDT) a été validé par la CAF pour la période 2025-2028. Fruit d'un travail conjoint entre parents d'élèves, enseignantes et personnel municipal, ce document permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école – organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Grâce à ce projet, les personnels scolaires et périscolaires peuvent travailler de façon convergente, et la Commune peut bénéficier des aides de la CAF pour le fonctionnement de l'Accueil de loisirs. L'équipe municipale tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies pour l'élaboration de ce nouveau PEDT.

UNE RENTRÉE SCOLAIRE QUI CONFIRME LA TENDANCE

Tout s'est déroulé sans heurts lors de la journée du 1^{er} septembre où les enfants (re)prenaient le chemin de l'école. Si les effectifs sur nos trois écoles restent importants, avec un total de 195 élèves, c'est la première fois depuis plusieurs années que nous retombons sous la barre des 200 élèves. Une tendance baissière conforme à nos prévisions, mais également à l'infléchissement démographique national.

Effectifs des élèves pour l'année scolaire 2025/2026 :

- Ecole maternelle d'Argnat : 9 PS, 12 MS, 11 GS, 11 CP soit 43 élèves
- Ecole maternelle de Sayat : 8 PS, 9 MS, 11 GS, 13 CP soit 41 élèves
- Ecole élémentaire de Sayat : 37 CE1, 28 CE2, 24 CM1, 22 CM2 soit 111 élèves.

DOSSIER EAU – 3^E PARTIE

CAPTAGE D'ARGNAT : L'ENJEU DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Un équilibre naturel fragile

Voici le dernier épisode – mais non des moindres – de notre dossier consacré au sujet « eau » commencé en décembre 2024 avec la mise en œuvre du périmètre de protection du captage d'Argnat.

Le fonctionnement du captage est simple : il s'agit d'une source, qui émerge de la roche au sein d'une coulée volcanique. Cette eau est ensuite acheminée gravitairement dans une galerie souterraine de 380 m de long, puis elle arrive au niveau du captage pour être traitée avant d'être répartie dans trois conduites : la première alimente le village d'Argnat, la seconde Sayat, et la troisième toutes les autres Communes en aval du Syndicat de Basse Limagne. Deux réservoirs, présents sur la Commune, permettent de mettre l'eau en pression.

La galerie en elle-même est assez rudimentaire : creusée dans la roche volcanique, vous obligeant à baisser la tête pour y circuler, elle comporte une rigole d'écoulement de l'eau couverte par des plaques de béton sur lesquels les techniciens doivent marcher pour venir effectuer les contrôles. Il n'existe pas de galerie parallèle dévolue à l'entretien, qui permettrait de garantir un écoulement « hermétique » de l'eau, et le coût de réalisation d'une nouvelle galerie alliée au risque de contamination de l'eau durant le chantier ont incité les autorités à renoncer à cette hypothèse. C'est la raison pour laquelle l'Agence Régionale de Santé (ARS) a élargi les périmètres de protection autour du captage d'Argnat.

En 2023, le Préfet du Puy-de-Dôme a considéré le risque de pollution existant autour du captage :

- par la présence d'installations et activités potentiellement génératrices de pollutions chroniques et accidentielles dans le bassin versant de la galerie d'Argnat,

• par la vulnérabilité du système hydrogéologique du captage d'Argnat, en particulier dans les secteurs de coulées basaltiques, fracturées, fortement vulnérables aux infiltrations.

Avec la présence, en amont du captage, de secteurs soumis à des épandages agricoles massifs, au passage d'une ligne SNCF près de laquelle de nombreux dépôts sauvages sont régulièrement trouvés, il devient urgent que la protection du captage devienne une réalité.



Notre unique ressource en eau potable

A l'heure actuelle, le captage d'Argnat constitue la seule et unique ressource en eau potable pour les villages d'Argnat et de Sayat. Le hameau de Laty est alimenté par une conduite venant de Chanat, et un captage secondaire existe aux Grosliers à Blanzat, mais quatre Communes sont dépendantes du captage d'Argnat pour leur alimentation principale en eau potable : Sayat, Nohanent, Blanzat et Cébazat. En aval, l'eau d'Argnat est mélangée avec d'autres ressources et dessert 44 Communes adhérentes au Syndicat de Basse Limagne.

L'usage veut qu'une interconnexion entre réseaux soit réalisée, de sorte que les habitants d'une Commune ne soient pas captifs d'une seule et même ressource : Sayat ne bénéficie d'aucune interconnexion. Si le projet d'une extension de réseau depuis Saint-Genest-l'Enfant est dans les tuyaux depuis plusieurs décennies, afin de nous relier au réseau de la Plaine de Riom, nous sommes toujours en attente que ces travaux soient réalisés un jour. Cela signifie qu'en cas de pollution, ou de tarissement de la source d'Argnat, toute la Commune se trouverait privée d'eau potable. C'est donc un enjeu majeur de garantir aujourd'hui la protection du captage.

Plusieurs périmètres de protection

Le dossier relatif à la protection du captage d'Argnat est détenteur d'un triste record : il remonte à 1982, et attend toujours d'être appliqué 43 ans plus tard. Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), études techniques et hydrogéologiques, enquêtes publiques qui se sont déroulées du 28 juin au 12 juillet 2022 puis du 8 au 23 juin 2023, avis de l'ARS... les choses se sont tout-de-même accélérées ces cinq dernières années afin de faire aboutir l'opération.

La dernière étape de ce marathon administratif a eu lieu le 7 décembre 2023 : un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique a prescrit un certain nombre de mesures afin de garantir la qualité et la salubrité de l'eau destinée à la consommation humaine. Deux périmètres doivent être mis en place :

Qu'est-ce qu'un bien de section ?

Les biens de section (ou biens sectionaux) sont constitués d'immeubles ou de parcelles appartenant à une section de Commune. Il s'agit le plus souvent d'espaces qui servaient aux usages communs d'un village : four, lavoir, moulins, dans des coudercs qui permettaient également d'organiser le fagotage ou la vente de bêtes. Dans le langage courant, ces biens sont souvent qualifiés de « communaux ». Or, il faut bien distinguer les biens de section, qui appartiennent à une section de Commune, des biens communaux qui constituent du domaine privé appartenant à la Commune. L'appellation de « communal » renvoyant en fait à l'usage commun et collectif du lieu.

La section de Commune est une personne morale de droit public. On trouve ses origines au Moyen-Age, même si la propriété et l'usage collectif de terres par les membres d'une communauté villageoise remonte semble-t-il à l'époque gallo-romaine. Durant le Moyen-Age, les communautés villageoises étaient très attachées à ces terrains communs, et devaient résister aux seigneurs et ecclésiastiques qui tentaient de se les approprier, suivant l'adage « pas de terre sans seigneur ».

Ces espaces communs servaient aux plus modestes, à ceux qui ne possédaient rien, pour en retirer les éléments premiers à leur survie : pacages des animaux, cultures vivrières, bois de chauffage.

La Révolution de 1789 va instituer les Communes, et la propriété du sol va se répartir entre deux types : privée ou

- **le périmètre de protection immédiat (PPI)** qui constitue la zone la plus proche du captage et de la source d'origine : ce périmètre d'environ 10 ha doit être clôturé, interdit à toute activité et à tout passage (qu'il s'agisse d'élevage, de chasse ou de randonnée), et soumis à des contrôles réguliers ;
- **le périmètre de protection rapproché (PPR)** qui forme une deuxième couronne autour du PPI et où sont autorisés des aménagements et des activités rendues nécessaires par la production et la distribution de l'eau potable.

L'arrêté préfectoral précise également les délais et modalités de mise en œuvre, avec des travaux à réaliser dans un délai d'un an, d'autres sous trois ans, les derniers avant cinq ans. Autant vous dire que là encore, du retard a été pris, pour les raisons détaillées ci-dessous.

Un « patrimoine commun de la nation » situé sur des parcelles privées

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'existe pas une définition légale du « droit de l'eau » en France, au sens où le législateur n'a jamais élaboré un Code de l'eau – comparable à un Code de l'environnement par exemple. Dès lors, le droit de l'eau s'est construit de manière progressive sous l'effet de trois grandes lois sur l'eau :

- la loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,

collective. En 1793, la Convention va officialiser l'existence des sections de Communes dont les habitants sont collectivement propriétaires de ces terrains communs, mais sans autres règles que les usages locaux et ancestraux. Le cadastre napoléonien viendra constater l'existence de ces biens, et au XIX^e siècle apparaîtra la notion de commission syndicale, élue par les membres de la section, afin d'administrer ces « communs ». Mais peu de textes encadreront ce régime particulier, qui demeure une spécificité propre au Massif Central.

A partir de la loi montagne de 1985, plusieurs textes législatifs vont venir préciser le régime des sections de Commune. Sont membres de la section tous les électeurs qui vivent dans le ou les villages constituant la section de Commune. Une commission syndicale peut être constituée, sous certaines conditions, et composée de membres de la section. En l'absence de commission, c'est la Commune qui administre la section.

Sur la Commune de Sayat, nous disposons de 5 sections : celle de Sayat (pour laquelle il reste des biens qui n'ont pas été transférés à la Commune), une pour chacun des villages d'Argnat, du Mas d'Argnat et de Laty, une regroupant Argnat et le Mas et la dernière regroupant Argnat, le Mas et Laty. Ces sections sont propriétaires de plusieurs biens sur la Commune et même en-dehors (à Volvic et Saint-Ours-les-Roches), tels que des forêts, le couderc et la salle des fêtes d'Argnat, ou encore le terrain où se situe le captage. Tous ces biens sont privés, et à ce titre ne sont pas éligibles à des subventions publiques pour réaliser les travaux.

- la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau, qui a reconnu l'eau en tant que « patrimoine commun de la Nation », affirme le caractère d'intérêt général de la protection de l'eau, et instaure un nouveau système de planification globale de la ressource en eau avec les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en vigueur aujourd'hui,
- la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui reprend les principes affirmés dans la loi de 1992. Parmi les innovations majeures qu'elle apporte, il y a la reconnaissance de l'usage prioritaire de l'eau pour la consommation humaine et la consécration d'un droit d'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.

Ces différentes étapes législatives ont mené à l'état du droit actuel et à l'article L.1321-2 du Code de la santé publique, qui au titre de la protection de la qualité des eaux impose « *autour du point de prélèvement un périmètre de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété et un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux* ».

La réglementation en vigueur impose donc que **la collectivité en charge de la production et de l'adduction de l'eau potable se rende propriétaire du PPI** évoqué ci-dessus.

Or, la totalité des installations d'Argnat sont situées dans des propriétés privées : 226 des 380 m de la galerie souterraine se localisent sous huit parcelles appartenant à des particuliers, la partie aval de la galerie et le captage lui-même se trouvant sur une parcelle appartenant à la Section d'Argnat et du Mas d'Argnat (voir notre encadré sur les biens de section).

La mise en œuvre du périmètre de protection

Aujourd'hui, le Syndicat de Basse Limagne (SBL) a l'obligation d'acquérir les parcelles constituant le périmètre de protection immédiat du captage d'Argnat. Ceci afin de pouvoir exécuter le programme de travaux arrêté par le Préfet, qui prévoit notamment de clôturer le PPI pour en interdire l'accès, dévoyer les chemins qui le traversent afin d'en garantir l'intégrité et restaurer les accès par ailleurs pour les propriétés alentour et les randonneurs, réaliser des aménagements afin d'améliorer la gestion de l'eau. Des travaux financièrement lourds, et qui vont s'échelonner sur plusieurs années.

Le SBL a déjà procédé à l'achat des parcelles privées formant l'amont du captage jusqu'à sa source. Il reste désormais une vente à conclure : celle du bien de section à l'aval, où se trouve le captage.

En temps normal, la vente d'un bien de section doit s'effectuer soit à travers un référendum auprès des membres de la section, soit après avis de la commission syndicale si elle existe. Dans le cas présent, aucune de ces démarches n'est requise, car :

- la vente des parcelles du PPI est obligatoire,
- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, dans son article L.2411-6 II, que c'est le Conseil municipal qui est compétent pour vendre un bien de section « *ayant pour objectif la réalisation d'un investissement nécessaire à l'exécution d'un service public, à l'implantation d'un lotissement ou à l'exécution d'une opération d'intérêt public* ».

Il revient donc au Conseil municipal d'exécuter cette vente au profit du SBL. En revanche, plusieurs conditions seront à respecter :

- la vente s'effectuera directement de la section d'Argnat et du Mas d'Argnat au Syndicat de Basse Limagne,
- la vente entraînera le paiement d'un prix revenant à la section,
- le prix de vente doit être utilisé dans l'intérêt de la section, en application du dernier alinéa de l'article L.2411-10 du CGCT selon lequel les revenus « *sont affectés prioritairement à la mise en valeur et à l'entretien des biens de la section ainsi qu'aux équipements reconnus nécessaires à cette fin par la commission syndicale* ».

Le produit de cette vente sera donc exclusivement affecté à des travaux ou des investissements sur la section. A titre d'exemples, il peut s'agir de rénovation sur la salle des fêtes, de la remise en eau des fontaines, ou tout autre sujet propre aux villages d'Argnat et du Mas.

L'histoire du captage d'Argnat est complexe, et s'est même révélée dramatique par le passé (voir encadré ci-après). Chaque habitant d'Argnat ou du Mas, tout comme chaque élu, est conscient du poids de cette histoire et de son héritage. Mais au-delà de toute polémique, l'enjeu est aujourd'hui de garantir la sécurité de notre approvisionnement en eau potable, car il est impossible de savoir quand les travaux d'interconnexion avec la Plaine de Riom seront réalisés.

Afin de partager ce sujet avec vous, une réunion publique d'information se tiendra

**mardi 4 novembre à 18h
à la salle des fêtes d'Argnat**

Ouverte à tous, mais adressée prioritairement aux habitants d'Argnat et du Mas d'Argnat en tant que sectionnaires, cette réunion sera organisée conjointement avec le Syndicat de Basse Limagne, de sorte de pouvoir répondre à toutes vos questions.

La tragique histoire de la source d'Argnat

Tout commença dans le début des années 1890, quand il fut avéré qu'une rivière souterraine importante s'écoulait depuis les coulées basaltiques surplombant Sayat et Argnat. Selon les témoignages de l'époque, en 1894 une société se forma pour capter ces eaux souterraines, dont la qualité et la quantité étaient comparables aux eaux de Volvic. Était-ce pour spéculer et vendre cette eau à Paris, comme on peut le lire sur certains articles ? Ou pour alimenter en eau pure la jeune station thermale de Châtel-Guyon en plein développement ? Des travaux gigantesques avaient déjà eu lieu dans des terrains privés, après que la société eut traité avec les propriétaires, pour réaliser une galerie de 250 m. Soudain, une délégation de 14 Maires, incluant Sayat et des Communes de Limagne, s'inquiétèrent que ce futur captage ne prive d'eau le Bédat ainsi que la plaine de la Limagne. Ils saisirent le Préfet, qui ne put intervenir étant donné que les travaux avaient eu lieu dans des propriétés privées. Dans sa plaidoirie du procès civil de 1897, Sayat se défendit en déclarant que la Préfecture conseilla alors aux élus de couper les sources en amont, sur un terrain que l'on appelait le « communal des Tirades ».

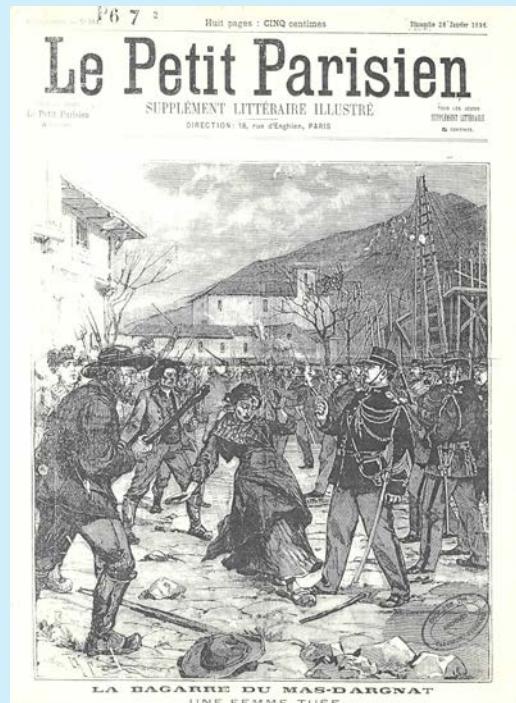
Philibert Jay, Maire de Sayat à l'époque, considérait cette parcelle comme un terrain communal : mais en réalité, il s'agissait d'un bien sectional, dont la jouissance avait été attribuée aux habitants d'Argnat et du Mas d'Argnat par la seigneurerie de Tournoël en 1590. Un concessionnaire, le Docteur Goyon, se présenta, et un traité fut passé entre lui et la Commune de Sayat afin de réaliser un captage sur le communal des Tirades – traité validé par le Préfet. Ceci au motif, selon le Maire Jay, de sauvegarder les intérêts généraux de la région. Les habitants d'Argnat déposèrent un recours devant le ministre de l'Intérieur, firent des constats d'huissier, dénonçant l'illégalité du « traité Goyon ». De son côté, le Dr Goyon tentait de marchander avec eux dans une lettre adressée à chaque propriétaire. Rien n'y fit : le 5 décembre 1894, le Maire de Sayat prenait un arrêté autorisant le commencement des travaux.

Lorsqu'en octobre 1895 les ouvriers de la société concessionnaire s'étaient rendus sur le communal des Tirades afin d'effectuer des sondages, plusieurs habitants d'Argnat et du Mas d'Argnat se couchèrent alors sur les emplacements de forage, afin d'empêcher les ouvriers d'intervenir. En janvier 1896, nouvelle tentative de l'entreprise qui, bien déterminée à démarrer les travaux, clôtura le périmètre du chantier avec une vingtaine d'ouvriers. Très vite, une foule de 200 personnes venant d'Argnat et du Mas vinrent arracher la clôture et inciter les ouvriers à se retirer.

Mais les ouvriers revinrent dès le lendemain, le mercredi 15 janvier 1896, encadrés – à la demande du Maire – de deux gendarmes à cheval et de quatre autres à pied commandés par le Maréchal des logis Sénégas. Les habitants d'Argnat et du Mas se trouvaient déjà sur le site, afin d'empêcher la reprise des travaux. Prévenu, le Maire Philibert Jay se rendit sur place. A partir de là, les versions des faits divergent selon les articles de presse. Suivant certains journaux, la foule s'en prit violemment aux gendarmes, armée de bâtons, de pierres, voire de pioches et de fusils. Selon d'autres, ce fut le Maire Jay qui ordonna la charge des gendarmes, alors que les habitants n'étaient nullement armés de fusils. Difficile de savoir aujourd'hui ce qu'il se passa réellement : les gendarmes se sentirent-ils menacés ? Manquèrent-ils de sang-froid ? Quoi qu'il en soit, la situation dégénéra

en émeute, et le Maréchal des logis fut blessé à la lèvre supérieure. Un sous-officier menaça les émeutiers de son revolver. Une femme, Anna Ameil épouse Sucheyre, tenta de le désarmer : le coup partit, et la jeune femme de 25 ans s'effondra, mortellement touchée à la tête.

Les affrontements redoublèrent, obligeant les gendarmes attaqués à faire feu, provoquant deux nouveaux blessés : Pierre Bonjean, un homme de 50 ans et François Bernard, âgé de 72 ans. Suite à cela, les manifestants finirent par se disperser, et deux médecins venus de Clermont-Ferrand prirent en charge les victimes. Si les jours des deux gendarmes blessés n'étaient pas en danger, Anna Sucheyre succomba deux heures plus tard d'une hémorragie cérébrale, et François Bernard mourut dans la nuit du 20 au 21 janvier des suites de ses blessures.



Les obsèques d'Anna Sucheyre eurent lieu dès le samedi 18 janvier 1896 : le même jour, Philibert Jay était provisoirement suspendu de sa fonction de Maire et se rendait à Clermont-Ferrand devant le juge d'instruction. L'affaire se réglera en Justice : cinq habitants seront inculpés pour violences et voies de fait envers les agents de la force publique. Le tribunal pénal de Clermont-Ferrand s'estimera incompétent pour juger l'affaire et la renverra vers la Cour d'Assises. Le dossier s'enlisa, et le procès n'eut jamais lieu.

Un procès civil aura lieu en 1897, qui donnera gain de cause aux habitants d'Argnat et du Mas en reconnaissant les textes de 1590 et de 1770 leur attribuant la propriété du terrain des Tirades. La Commune fut condamnée à prendre en charge tous les frais de Justice. Philibert Jay, lâché par tout le monde suite à « l'émeute sanglante » et les nerfs brisés par cette affaire, vit sa santé décliner rapidement : pourtant âgé de 50 ans, il décèdera deux ans plus tard.

Ces événements dramatiques n'empêchèrent pas la réalisation du captage dans l'entre-deux-guerres. En revanche, ils empoisonnèrent les rapports entre Argnat et Sayat pendant 50 ans, et furent à l'origine de la création de la paroisse d'Argnat – ses habitants ne voulant plus se rendre aux offices à Sayat. Ils firent construire leur église en 1899 et 1900, financée grâce à la vente de sectionaux.

LES COMPAGNONS DU DEVOIR À LA RESCOUSSE DE LA CURE



Voici un bâtiment qui aura questionné plusieurs équipes municipales successives : la Cure de Sayat. Pendant longtemps, la Cure a accueilli quelques activités associatives (bibliothèque, catéchisme, cours de musique) avant que la vétusté du bâtiment et les problématiques de mise aux normes nous contraignent à le fermer. Aujourd'hui, si l'édifice sert d'espace de stockage pour quelques associations, il est surtout inquiétant de constater à quel point il se dégrade. La toiture, en particulier, est sévèrement endommagée, et laisse s'infiltrer l'eau par endroits.

Sans solution quant à son devenir, le destin de la Cure s'ouvre enfin à un avenir plus radieux. Il y a quelques mois, nous avons été sollicités par les Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis. Association qui rassemble des hommes et des femmes de différents métiers autour d'un même idéal – apprendre, progresser et transmettre ses connaissances – l'Union Compagnonnique est en recherche d'un lieu, autour de Clermont-Ferrand, afin de tenir ses réunions. Créée en 1889, elle regroupe des artisans de tout corps de métier : boulanger, cuisinier, maçon, charpentier, vitrailliste, etc. Des métiers d'arts, où tous mettent en commun leur savoir-faire et leur passion afin de former la nouvelle génération de Compagnons. Parmi ces hommes et ces femmes : des Meilleurs Ouvriers de France, ou des artistes ayant travaillé à la restauration de Notre Dame de Paris.

Et c'est bien un coup de cœur, à la suite de la visite des lieux, qui a conduit les Compagnons à nous proposer d'investir la Cure pour en faire leur « Cayenne » : à la fois espace de réunion pour l'association, et à terme capable de loger un aspirant Compagnon pendant qu'il effectue son Tour de France. C'est une aventure main dans la main entre les Compagnons et la Commune de Sayat qui débute cette année : d'un côté, la Mairie s'engage à assumer le coût des fournitures et matériaux nécessaires à la rénovation de la Cure ; de l'autre, les Compagnons réaliseront l'intégralité des travaux, sans coût de main d'œuvre pour la collectivité. Pour permettre la réalisation de ce projet ambitieux, une nouvelle association a été créée : la section locale de l'Union Compagnonnique des Devoirs Unis de Clermont-Fd / Sayat. Un bail emphytéotique

de 40 ans est contracté entre la Commune et l'association, qui réalisera les travaux de façon progressive sur cette période.

Dans l'immédiat, ce sont les travaux de toiture qui débuteront prochainement : estimée à 20 000 €, cette opération sera prise en charge en totalité par la Commune, pour permettre de stopper les infiltrations. Puis les Compagnons réaliseront la rénovation des portes et fenêtres, dans un premier temps.

C'est donc une nouvelle page qui va s'écrire pour la Cure, à travers un partenariat unique en Auvergne. Et la perspective pour chaque habitant de venir découvrir les métiers d'art, au travers d'événements que les Compagnons organisent dans l'année : démonstrations, expositions de chefs d'œuvre, etc.

Pour en savoir plus :
<https://www.lecompagnonnage.com/>

L'ADIEU AU GRAND CÈDRE



Pour beaucoup de Sayatois, anciens comme nouveaux, cet arbre est comme un symbole : souvenir de l'époque où la Mairie était l'école communale, ou point de repère dans le village... Aujourd'hui, cet arbre est malade : durant l'été, une branche massive est tombée rue des Mailleries, heureusement sans dommages. Malgré les élagages, d'autres branches sont en train de déperir. Autre problème majeur : les racines, qui poussent près de la conduite et du coffret de gaz, et sont en train de faire s'effondrer le mur soutenant le parking de la Mairie.

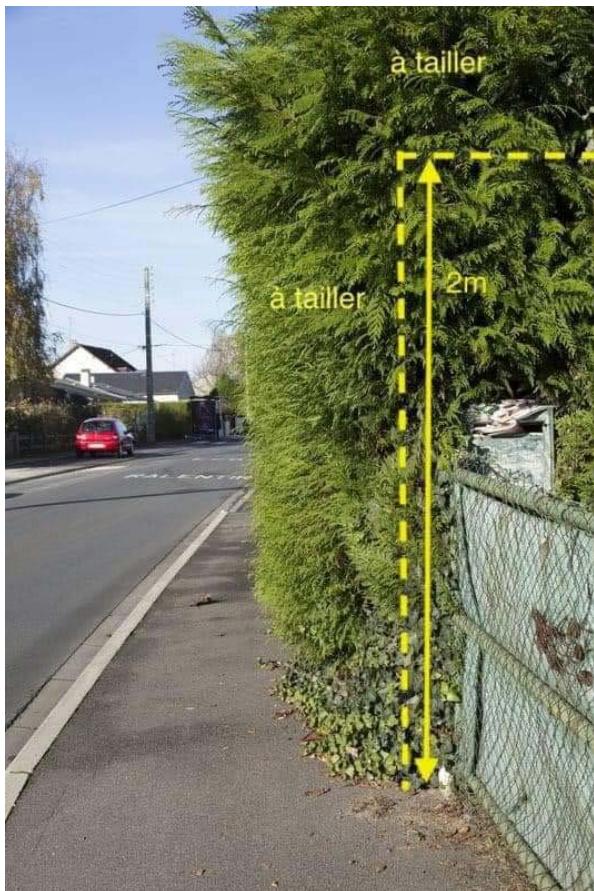
C'est un véritable crève-cœur de devoir vous l'annoncer, mais il est temps maintenant de procéder à son abattage. Aussi, le Conseil municipal tenait à vous informer en amont, de sorte que toutes celles et ceux qui souhaiteraient venir le prendre en photo aient la possibilité de le faire, avant l'intervention des élagueurs.

TAILLER SES ARBRES ET HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Pour permettre le passage sur les trottoirs et la visibilité des automobilistes, les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou au locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.

Merci de respecter ces règles pour le bien-être et la sécurité de tous !



INCIVILITÉS : DES ACTES ET LEURS CONSÉQUENCES

Parmi les incivilités chroniques auxquelles nous sommes régulièrement confrontés se trouvent des intrusions fréquentes dans le bâtiment de la blanchisserie. Malgré un affichage clair indiquant que le lieu est interdit au public, des jeunes gens ont pris l'habitude de pénétrer dans le bâtiment, par les fenêtres et les toits, avec des dégradations visibles à l'intérieur : tags, tentatives d'allumer un feu... Souvent, nous apercevons des personnes assises dans les arcades du séchoir, au 3^e niveau qui n'est absolument pas sécurisé et dont le plancher menace de craquer par endroits.



Pour mettre un terme à ces intrusions, l'ensemble des ouvertures accessibles de la blanchisserie vient d'être barricadé, non plus en bois mais avec des portes et grilles métalliques. Afin de prévenir toute nouvelle dégradation, et tout accident gravissime, cette opération a été réalisée pour un coût de 4 686 € TTC.

FONTAINES D'ARGNAT : OÙ EN EST-ON ?

Dans le *Say'actu* n° 6 de novembre 2023, nous vous parlions des motifs de la coupure d'alimentation en eau des fontaines d'Argnat. Reliées au réseau d'eau potable, ces fontaines sont directement alimentées par le captage d'Argnat, ce qui signifie que désormais, l'eau devrait être facturée à la Commune pour environ 8 800 m³/an, soit près de 21 000 €/an au tarif actuel. Un gâchis à la fois financier et du point de vue de la gestion durable de la ressource en eau.

A la suite du diagnostic des réseaux d'eaux réalisé par Riom Limagne et Volcans en vue de l'élaboration du schéma directeur (voir par ailleurs), la solution envisagée afin de remettre en eau ces fontaines consisterait à les déconnecter du réseau d'eau potable, pour les relier à la source de Trimoulade qui émerge en amont du captage. Cette eau, non traitée pour la consommation humaine, permettrait de faire fonctionner les fontaines, mais nécessiterait deux aménagements : le premier avec une fontaine au niveau du captage, afin de gérer son écoulement qui s'effectue actuellement de façon « sauvage », et son raccordement à un réseau d'alimentation propre aux fontaines – qui semble exister mais dont l'état nous est inconnu pour l'heure. La prochaine étape consiste donc à réaliser une inspection télévisée du réseau en question, afin de savoir s'il peut être remis en fonction, et d'identifier les travaux éventuels afin d'en estimer les coûts.

QUAND LES AMBULANCES AMÉRICAINES S'ARRÈTÈRENT À SAYAT

Les commémorations du 8 mai 2025 ont mis en lumière une page méconnue de l'histoire de la Commune de Sayat – une histoire qui continue de s'écrire aujourd'hui, celle des ambulanciers volontaires américains.

L'engagement de volontaires américains remonte à la Grande Guerre : entre 1914 et 1917, alors que la neutralité des Etats-Unis les empêchait de prendre les armes, de nombreux jeunes américains formèrent des sections d'ambulanciers et portèrent secours aux blessés sur le front.

Entre 1939 et 1940, de nouveaux services privés d'ambulanciers volontaires se constituèrent et furent placés sous l'autorité de l'armée française, parmi lesquels le plus important d'entre eux avec une centaine d'ambulanciers : l'AVAC, l'*American Volunteer Ambulance Corps*, baptisé Section sanitaire des volontaires américains par l'armée française. Au volant d'ambulances Ford achetées grâce au mécénat privé, ces jeunes hommes – et quelques femmes – sillonnaient la France sous les bombardements allemands, pour acheminer les blessés vers les hôpitaux ou les gares.

Puis avec les troupes françaises mises en déroute entre mai et juin 1940, certains ambulanciers furent capturés, quand d'autres parvinrent à battre en retraite. Ils se regroupèrent dans la Commune voisine de Châteaugay, et le 21 août 1940 plusieurs d'entre eux furent décorés par le général de Lattre de Tassigny lors d'une cérémonie qui eut lieu à Clermont-Ferrand.

La plupart des volontaires de l'AVAC choisirent de regagner les Etats-Unis en passant par l'Espagne, mais une poignée voulut rester dans le Puy-de-Dôme. Ils s'appelaient : Edward H. De Neveu, Allan Muhr, Philippe Muhr, Saverio Pagnotta, Franck Pospishil, Burham Robinson et Edgar Wiggins.

Déjà expatriés, ou venus spécialement d'Outre-Atlantique, ils étaient vétéran de 14-18, rugbyman professionnel, journaliste pour la scène jazz à Paris, ou jeune idéaliste. Ils vécurent ici, à Sayat, dans la villa Masdubost située dans le village, de 1940 à 1943.

Plusieurs rafles furent menées par la Gestapo durant l'année 1943 : en mars, Edgar Wiggins fut arrêté à Sayat. Il sera finalement libéré par les Américains en septembre 1944. Puis le 22 novembre 1943, quatre nouvelles arrestations eurent lieu



à Sayat : celles d'Edward De Neveu qui sera libéré plus tard par les Américains, d'Allan Muhr, de son fils Philippe, et de Burnham Robinson. Ils seront tous trois déportés, Robinson à Buchenwald, Muhr père et fils à Neuengamme. Seul Philippe reviendra vivant de l'enfer des camps.

C'est en mémoire d'Allan Muhr et de Burham Robinson que nous nous réunissons tous les ans, pour le 8 mai, devant la Stèle des Américains à Sayat. Cette année, à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération, c'est une cérémonie spéciale qui a eu lieu. A l'initiative de Larry Roeder, historien et ancien diplomate américain dont le père et la cousine Josephine Winter ont fait partie des ambulanciers volontaires, un groupe d'historiens, de journaliste, de passionnés, s'est formé afin de mener des recherches pour reconstituer l'histoire et les parcours des volontaires américains.

Si hélas Larry Roeder n'a pas pu entreprendre le voyage depuis les Etats-Unis pour raison de santé, étaient à nos côtés Julien Fleury, journaliste de la radio ICI La Rochelle, et Philippe Pagnotta, fils de Saverio Pagnotta qui fit partie de l'AVAC et séjournait (et se maria) à Sayat. Etaient présents également : David Reid, président de l'association France-Etats-Unis, l'association des Anciens Combattants représentée par Georges Merle (président départemental) et Henri Choignard (section de Sayat), et les descendants de Franck Pospishil à travers les familles Mésonier et Faure. Accompagnés par la *Marseillaise* chantée par les enfants, tous ont partagé ce moment – chargé d'émotion – de souvenir et d'hommage à celles et ceux qui s'étaient engagés dans une guerre lointaine, pour un pays qui n'était pas le leur.

Autour de Larry Roeder, le collectif poursuit ses recherches et met au jour l'histoire de plusieurs familles américaines et françaises. Un ouvrage retracant l'épopée de ces héros est en projet.



De g. à d. : Georges Merle, David Reid, Julien Fleury, Nicolas Weinmeister, Henri Choignard, et Philippe Pagnotta près de la Stèle des Américains.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

CARTON PLEIN POUR LE LOTO DE « TACHE D'ENCRE »



Le samedi 15 février, la salle polyvalente de Sayat a vibré au rythme du loto organisé par l'association des parents d'élèves « Tache d'encre ». Près de 250 participants ont fait le déplacement, une salle quasi comble pour cette soirée conviviale ! La bonne humeur était au rendez-

vous et de très beaux lots ont été remportés par des gagnants ravis. Un grand merci à tous les donateurs, aux bénévoles et à tous ceux qui ont répondu présent. Les bénéfices récoltés serviront à financer les sorties scolaires et divers projets culturels de l'école élémentaire.



UNE HEURE AVEC MOHAMMED EL AMRAOUI

Jeudi 20 mars, une rencontre avec le poète et traducteur Mohammed El Amraoui était organisée par la Bibliothèque municipale dans le cadre de La Semaine de la Poésie.

C'est avec beaucoup d'élégance que le poète s'est prêté au jeu de la lecture et de l'échange sur son rapport aux langues et à son écriture. Comme dans son livre *Un palais pour deux langues*, il a développé sa difficulté à apprendre les deux langues qui n'étaient pas parlées chez lui et qu'il a découvertes à l'école : l'arabe classique et le français. « *Il y a des sons qui ne passent pas. Ils se heurtent à une frontière qui les empêchent de négocier un quelconque contact avec la glotte* ». Il a noté l'importance pour lui de la musique des langues. Le français s'est révélé à lui par l'éloquence des grands comédiens comme Laurent Terzieff ou Jean Vilar. Il a expliqué jouer avec la polysémie des mots en arabe classique et en français. Devant un public captivé et conquis, ses lectures ont été de vraies performances musicales et chorégraphiques. Mohammed El Amraoui a été très vivement applaudi !

TOUS À LA MER AVEC LE FOYER RURAL !

Le 12 avril s'est tenu le traditionnel repas dansant du Foyer Rural Sayat-Arnat, sur le thème MARIN. Paëlla, décosrations de bord de mer et marinières étaient de sortie, et merci aux participants d'avoir joué le jeu ! Le repas, cuisiné par le restaurant l'Ambroisie, a été très apprécié et Thomas, D.J., a mis le feu ! Danses variées et chorégraphies savantes ont amplifié l'ambiance. Les personnes présentes ont passé un très bon moment. Seul bémol : le nombre de participants est en diminution chaque année depuis la Covid-19. Aussi, le Foyer se questionne sur l'avenir de cette manifestation.

CHRISTINE RIGHI CONTE SES « GRAINES D'HISTOIRES » À LA BIBLIOTHÈQUE



Dans le cadre des « Graines d'Histoires » proposées et organisées par le réseau de lecture publique de Riom Limagne et Volcans, la Bibliothèque municipale de Sayat accueillait la conteuse Christine Righi le 18 avril. Les petits enfants d'avant 3 ans étaient nombreux à venir écouter les histoires, les chansons et les nombreux jeux de doigts qui tapent, qui se cachent, ou qui piquent. La voix de la conteuse et sa riche gestuelle ont passionné les petits participants.

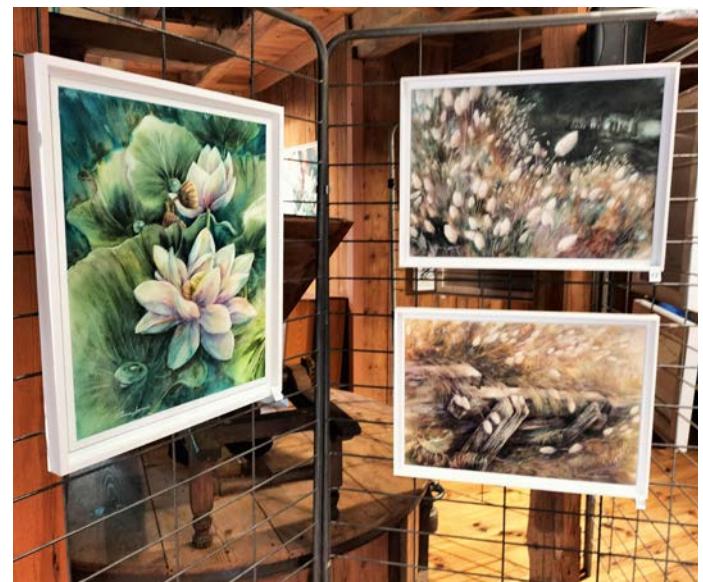
LA 3^E ÉDITION DU CONCERT DES « P'TITS BOUTS »

Le 17 mai dernier a eu lieu la troisième édition du concert gratuit des « P'tits Bouts », l'association des parents d'élèves de l'école d'Arnat. Un moment convivial qui a rassemblé petits et grands : grâce à deux groupes de musique venus jouer bénévolement, et un food-truck pour restaurer les spectateurs, la soirée a été un vrai succès ! Ce concert annuel est le deuxième plus gros événement organisé par l'association, et rassemble un public qui dépasse les frontières de l'école.

Vous souhaitez aider les « P'tits Bouts » ? Une participation, même ponctuelle, pour organiser les événements ou proposer de nouvelles idées est toujours la bienvenue !

LE MOULIN DES AQUARELLES

La 9^{ème} édition du Salon Aquarella Sayat s'est tenue du 17 mai au 1^{er} juin 2025. Si chaque année, l'association expose les toiles d'un invité d'honneur d'envergure nationale, c'est Corinne Izquierdo, peintre aquarelliste de Toulouse, qui était mise en lumière au moulin à farine. L'artiste, par sa démarche technique du mouillé sur mouillé, sait révéler dans chacune de ses œuvres une part de magie et de poésie qui enchanter le regard. Une soixantaine de tableaux était exposée au rez-de-chaussée du moulin, et le public ne s'y est pas trompé puisque ce sont 582 visiteurs qui se sont déplacés pendant les 10 jours de l'exposition. L'événement a été relayé par la presse nationale dans *L'Art de l'aquarelle* et *Pratique des arts*.



L'autre particularité du Salon Aquarella, ce sont les stages. Pendant trois jours, Corinne Izquierdo a animé un atelier, et s'est livrée à une séance de démonstration un dimanche après-midi. Des stagiaires venus de la France entière ont pu profiter de sa technique et de son talent.

Suite au verso.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Deux autres stages que l'on retrouve chaque année se sont déroulés et ont rencontré un franc succès :

- **l'initiation à l'aquarelle** animée par Maïthé André, qui explique les différents types de papiers, de pinceaux et de pigments, ainsi que toutes les techniques (le cycle de l'eau, travail sur sec, etc.),
- un stage de **Yupo (aquarelle sur papier photo)**, animé par Michelle Sobotka, qui constitue une autre technique et offre un rendu très différent.

Au premier étage étaient exposées les œuvres des organisatrices de l'événement : Laure Bordes, Michelle Sobotka, Maïthé André, Nicole Quantin et Annie Bernard.

Rendez-vous en mai 2026 avec Anne Baron

On connaît déjà le nom de l'invitée d'honneur d'Aquarella 2026, qui se tiendra à la même période : il s'agit d'Anne Baron. Cette aquarelliste renommée, diplômée des Arts Déco et membre de la très réputée Société française d'aquarelle, animera également un stage.

Pour toute information
Laure Bordes - 06.59.81.20.47

QUAND LE HIP-HOP SAYATOIS ENTRE EN FUSION !



Le Battle Fusion a une nouvelle fois fait vibrer la scène breakdance française à Sayat, dans le cadre du festival « Urban RLV », organisé par le Foyer Rural Sayat-Argnat en collaboration avec Supreme Legacy. Pour cette 13^e édition, plus de 60 danseurs venus des quatre coins de France se sont défiés sous les yeux d'un public nombreux, conquis par l'énergie et le talent des participants. La part belle était faite aux plus jeunes cette année, en leur

proposant deux catégories au lieu d'une : les moins de 12 ans et les moins de 18 ans – ce qui leur donnait plus de chance de gagner ! Les plus de 18 ans ont pu s'affronter par équipes de deux. Un concours de figures (*vrille, tomace, saut sur une main*) complétait le programme. Des récompenses pour les danseurs, crêpes et petite buvette pour tout le monde, pour un après-midi fort sympathique !

LE YOGA DES ENFANTS



La bibliothèque municipale de Sayat accueillait Christelle Gallois au moulin à farine pour une séance de yoga conté mercredi 11 juin. Ce rendez-vous prenait place dans le cadre des « Graines d'Histoires » proposés et organisés par le réseau de lecture publique Riom Limagne & Volcans. Les enfants de 3 à 6 ans se sont installés sur un tapis de sol et se sont laissé guider pour des postures ludiques imitant les animaux de la mer. Après les massages de pied avec une balle oursin, ils ont découvert leur corps devenir successivement coquillage, pieuvre, crabe, poisson et étoile de mer. Allongés sur leur tapis avec un petit bateau posé sur le ventre, ils ont fait voyager le navire sur les vagues avec leur respiration abdominale au son du tambour de l'océan. Le cadre unique du moulin a contribué à cette belle séance de relaxation.

MADAME RANGE-TOUT (AR)RANGE LE MOULIN

Fin juin, les enfants de l'école élémentaire sont venus au moulin à farine découvrir les aventures d'une dame très farfelue : Madame Range-tout ! Interprétée par la comédienne Sophie Lanefranque de la compagnie *Le cRi*, Madame Range-tout a surpris les enfants avec ses manies de tout ranger et de tout perdre ! Elle a enchainé des numéros de clown et des mimiques qui ont fait éclater de rire les enfants. Des débats ont suivi les représentations sur les questions de respect de l'autre, de coopération, d'amitié, de l'importance de s'exprimer ou encore sur le métier de comédienne. Ces séances étaient organisées par la Bibliothèque municipale avec le soutien du Conseil Départemental.



LES JUDOKAS DU FRSA SUR LE PODIUM

Les jeunes judokas de Sayat ont brillé lors des deux tournois de Combronde en avril et de Cébazat en mai. Inès, Margot, Pierrot, Eleanore, Arsène, Oscar, Valentin, Félix et Lison ont fièrement représenté le club avec tous au moins un podium. Tous les enfants se sont vu remettre leur nouvelle ceinture le lundi 23 juin et ont participé au gala de fin d'année du Foyer Rural Sayat-Argnat le samedi 5 juillet.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

LES GRANDS ESPACES LITTÉRAIRES AVEC L'AUTEUR ANGLAIS SCOTT PRESTON



Dans le cadre du festival « Grands Espaces Littéraires 2025 », la Bibliothèque de Sayat accueillait le 2 octobre dernier l'auteur anglais Scott Preston, accompagné de son éditeur Francis Geffard des éditions Albin Michel. Son premier roman *Le sang des collines* est sorti en France la veille, le 1^{er} octobre. L'occasion de découvrir le talent de ce jeune auteur à l'écriture puissante et évocatrice.

Scott Preston a eu à cœur d'écrire une histoire sur la région reculée de Cumbrie, au Nord-Est de l'Angleterre, où « *la saison des pluies dure douze mois par an* ». Dans

un paysage rude de montagne, des éleveurs de moutons ont perdu leurs cheptels suite à la pandémie de fièvre aphteuse qui a sévi en 2001. Scott Preston a développé son attachement à cette région dans laquelle il a découvert des gestes ancestraux auprès de sa famille. Son texte, plein d'humour, regorge d'un langage à la fois poétique et réaliste pour raconter cette terre et ceux qui l'habitent. Mis en voix par la comédienne Cheryl Maskell, les mots de Scott Preston ont fait frissonner un public toujours aussi captivé et nombreux.

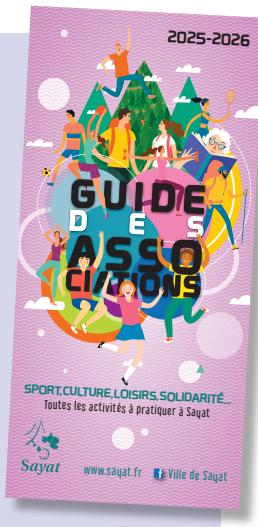
Le guide des associations 2025-2026 est disponible !

Vous souhaitez vous inscrire à des activités ?
Ou participer à la vie associative ?

Retrouvez dans le guide des associations toutes les informations pratiques : activités, horaires, tarifs, contacts, etc.

Le guide est disponible à la Mairie, à la Bibliothèque, ou en téléchargement :

www.sayat.fr



Infos pratiques

Mairie de Sayat
Rue des Mailles
63530 SAYAT

04 73 62 81 23 - mairie@sayat.fr

 Ville de Sayat

 Panneau Pocket Sayat

www.sayat.fr